



Les **10** points essentiels pour choisir son systeme de videoprotection pour l'industrie

Document offert par

VISIONAUTE
»» Security



1. Choisir le bon outil

La base d'un bon système de vidéoprotection, c'est sans conteste les caméras. Grâce à elles, vous allez pouvoir capturer des images. Parmi le large choix proposé par les fabricants, il convient de choisir la caméra adaptée au lieu et au prix juste.



Les caméras fixes : Elles sont idéales pour la surveillance d'un petit périmètre : rayon, entrée/sortie stratégiques. Outre le fait qu'elles sont faciles d'installation et d'entretien, elles sont un excellent moyen de dissuasion à faible coût.



Les caméras thermiques : Au cours des dernières années, la caméra thermique est devenue un acteur incontournable de la sécurité industrielle. En plus de son rôle dissuasif et de détection, elle est capable de lancer des alertes en cas d'augmentation de la température, pratique pour surveiller des zones sensibles (cuve à gasoil, chaudière, stockage de déchets...)



Les caméras dômes motorisées : Le plus souvent utilisées pour la surveillance des grands espaces, ces bijoux de technologie bénéficient d'une rotation 360°, d'un zoom puissant et de fonctionnalités embarquées dite «intelligentes» qui permettent, en plus d'être piloté à distance, d'être autonome en mode patrouille.

Vous avez choisi le type de caméra, maintenant il est judicieux de sélectionner la technologie de celle-ci. Au même titre que les caméras, elles sont au nombre de deux...

Technologie analogique : Cette technologie est la plus ancienne. Si le critère de qualité d'image n'est pas votre priorité, cette technologie sera idéale et surtout la moins onéreuse.

Technologie numérique : Pour les amoureux de l'image nette et de la qualité, la technologie numérique est faite pour vous. De plus, cette nouvelle technologie vous offrira de plus grosses perspectives d'évolutions pour votre système.

Nous avons la caméra, la technologie, passons à la résolution ! La résolution des caméras conditionne la qualité des images et de fait, leur utilité. Exprimée en megapixel, la résolution influera sur la précision selon la distance. A vous de voir suivant la zone à sécuriser, ce qu'il convient de mettre.

Ci-dessous un petit récapitulatif pour vous aider dans votre choix.

	Analogique	Numérique
10 m	 <p>Identification</p>	 <p>Identification</p>
15 m	 <p>Reconnaissance</p>	 <p>Détection élévation température</p>
20 m	 <p>Vue d'ensemble</p>	 <p>Reconnaissance</p>
30 m	 <p>Vue d'ensemble</p>	 <p>Vue d'ensemble</p>

2. Choisir son réseau de transmission

Dans une installation sécuritaire, le mode de transmission est primordial. Cela permet de faire le lien entre les images capturées par la caméra et l'utilisateur du système pour le visionnage. Il est important de choisir le moyen de transmission le plus approprié au regard des finalités et des contraintes de votre installation sécuritaire. On dénombre quatre familles suivant la technologie utilisée :



La transmission par câble coaxial : le câble coaxial sera dédié à la technologie analogique. Idéal pour les dispositifs de taille réduite, il est encore utilisé pour son faible coût et sa fiabilité. Si vous possédez déjà une installation sécuritaire analogique, notre conseil sera de rester sur ce type de transmission. Si vous partez sur une installation neuve, privilégiez la nouvelle technologie numérique avec les moyens de transmission ci-après.



La transmission par câble RJ45 : la liaison filaire RJ45 offre bien souvent une meilleure garantie en matière de sécurité et une qualité de transmission accrue. Il sera principalement utilisé si la distance entre les éléments du système n'est pas trop élevée : maximum 100 mètres sinon la perte de débit est trop grande.



La transmission par câble fibre optique : grâce à un débit d'informations supérieur à celui du câble RJ45, il permet la transmission des données rapidement sans perte de définition sur de longue distance, mais présente un travail important de génie civil en amont.



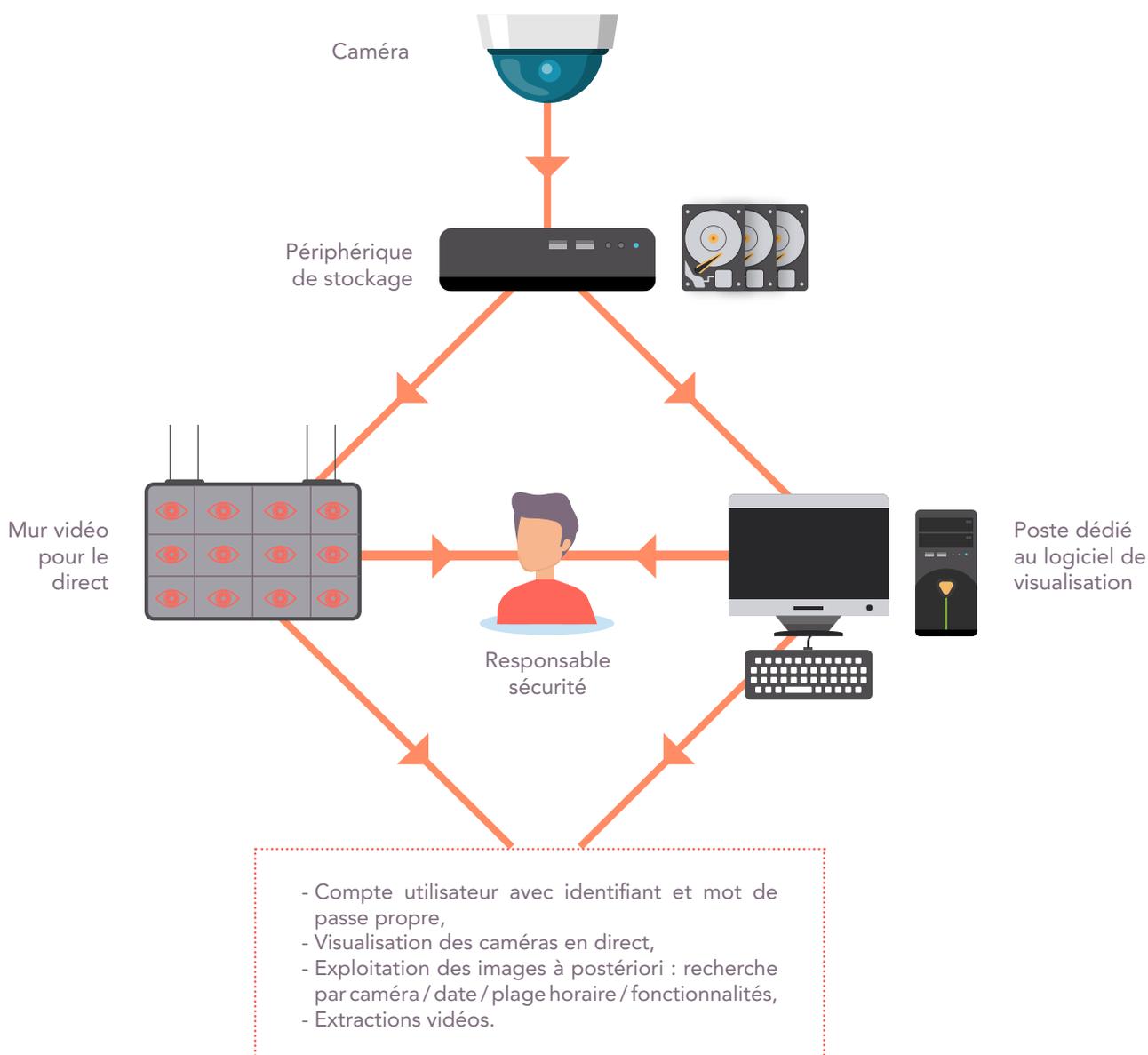
La transmission numérique sans fil : les solutions sans fil sont couramment utilisées pour les longues distances dégagées. Identique à la liaison par fibre optique, la technologie sans fil permet le transport d'information à très haut débit.



3. Le traitement des images

Nous entrons maintenant dans une partie plus technique. En effet, avec l'inflation des technologies, vous devez faire un choix face à une multitude de produits. Ce choix ne doit néanmoins pas être guidé par l'innovation ou la puissance des caractéristiques mais par la conformité réglementaire et l'adaptation du matériel à votre mode de fonctionnement. Qui dit traitement d'images, dit stockage : en France, la loi permet une durée de conservation des images de 30 jours maximum (sauf dérogation spéciale de la préfecture).

Voici en récapitulatif le cheminement d'une image capturée par une caméra de vidéoprotection afin de bien comprendre l'utilité des différents postes.



4. Les documents à formaliser

La France est l'un des pays qui réglemente le plus l'usage de la vidéoprotection... Ainsi, avant de réaliser votre projet, renseignez-vous sur les lois en vigueur. Aujourd'hui, voici un petit récapitulatif des documents et des démarches à entreprendre dans tous les cas :

- les images enregistrées doivent être accessibles uniquement au personnel autorisé,
- le personnel doit être explicitement averti de la présence d'un système de vidéoprotection et des modalités de leur droit d'accès aux images,



Panneau contractuel à un endroit lisible à l'entrée du site (document contractuel)



Sticker sur les entrées pour informer (document non contractuel)

- les enregistrements vidéos ne doivent pas être conservés plus de 30 jours.

Enfin, renseignez-vous sur les démarches à suivre sur le site du gouvernement et de la CNIL.

Dans tous les cas, un prestataire professionnel vous accompagnera dans l'ensemble de vos démarches et bien souvent le fera pour vous, alors pas de panique.

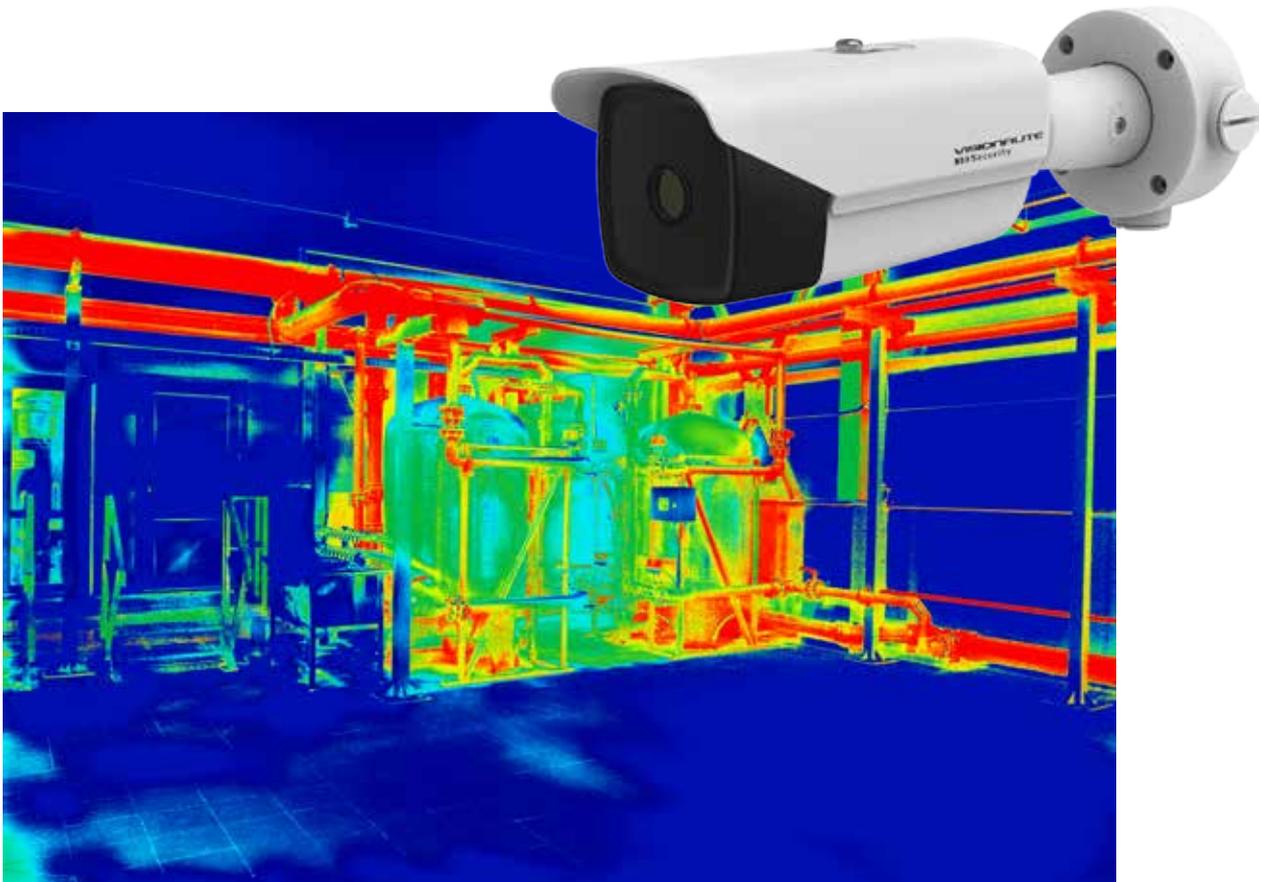
5. Industrie, ce que vous pouvez faire

Un système de vidéoprotection dans une industrie peut être utilisé afin d'assurer :

- la sécurité des marchandises,
- la sécurité des personnes,
- la dissuasion,
- l'identification des auteurs de vols.

Il faut néanmoins prendre quelques précautions lors de l'installation car vous ne pouvez pas :

- porter atteinte à la vie privée du personnel (toilettes, salle de repos...),
- utiliser le système pour surveiller directement un employé au travail.



6. Bien organiser son Centre de contrôle

Pour un système performant dans une industrie, il convient d'avoir une pièce dédiée au contrôle du système. La taille de celle-ci sera bien entendu proportionnelle à la taille de l'industrie et au nombre de caméras déployées. Outre le côté matériel, l'aspect humain est à prendre en considération en premier lieu. En effet, au sein de la structure, il doit y avoir une personne référente. Ce responsable sécurité sera le garant de son bon fonctionnement, de son efficacité et sera l'interlocuteur privilégié des services de police ou de gendarmerie en cas d'extraction ou de litige. Il sera aussi en charge des dimensions sûreté, juridique, technique voire financière du dispositif déployé.

Là encore, le prestataire du système devra assurer son rôle avec la formation à l'utilisation des logiciels et au suivi du système en collaboration avec son responsable.

Votre responsable de la sécurité est désigné ? Parfait ! Passons maintenant aux matériels nécessaires pour un centre de contrôle optimal :

- un NVR (aussi appelé enregistreur) : c'est le matériel qui enregistre et qui permet la relecture des vidéos et la recherche contextuelle,
- un onduleur : c'est la sécurité de votre installation, d'une part il sert à protéger votre matériel des variations de courant et d'autre part permet aussi un arrêt du système propre en cas de coupure de courant pour éviter la casse du matériel,
- un switch : permet la connexion de plusieurs équipements sur un seul et même réseau,
- les écrans : on estime, en moyenne, qu'un opérateur peut gérer 15 caméras en même temps.

Aussi, il est important que votre centre de contrôle soit proportionnel à la taille de votre installation :

Jusqu'à 60 caméras

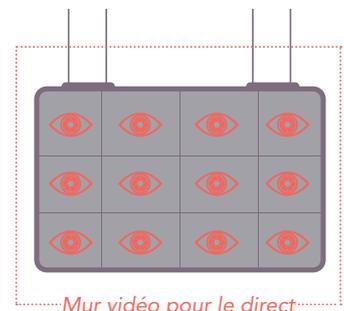
- un enregistreur de 4 / 6 / 16 / 32 ou 64 caméras,
- un écran de visualisation en direct des caméras,
- un poste informatique dédié à l'exploitation et l'extraction des images stockées.



Plus de 60 caméras

- un NAS conçu pour le stockage des gros volumes de données sur un réseau sécurisé dédié,
- un serveur logiciel pour permettre au NAS de communiquer avec le VMS,
- une VMS pour la gestion et la relecture de contenu vidéo.

Poste utilisateur pour l'exploitation et l'extraction des images



Mur vidéo pour le direct

7. Budgétiser son installation sécuritaire

Avec l'érosion des prix sur les caméras, le coût d'une installation sécuritaire pour un site industriel est aujourd'hui un investissement tout à fait raisonnable.

Il est conseillé de bien budgétiser le projet pour éviter les mauvaises surprises. Il faut penser aux dépenses en amont du projet, pendant et après celui-ci. Voici une liste exhaustive pour une installation de taille moyenne :

Amont du projet	Le projet	Après le projet
Génie civil (si transmission par fibre optique)	Caméras et supports de fixation (poternes, mâts...)	Forfait entretien
Local technique (centre de contrôle)	Alimentations électriques (coffrets, onduleurs...)	Formation responsable d'exploitation
Postes informatiques dédiés (A voir avec votre prestataire)	Réseau de transmission (fibre optique, RJ45, transmission numérique sans fil...)	
	Enregistreur (NVR)	
	Moniteurs de contrôle	
	Logiciel (bien souvent inclus dans le prix du NVR)	
	Protection des câblages (chemin de câble, tubes, gaines...)	
	Switch	
	Emetteur Récepteur numérique (si transmission numérique sans fil)	
	Forfait installation	

Concernant l'entretien de votre installation, les prestataires proposent en général des forfaits annuels tout à fait raisonnables afin de garantir la pérennité de votre système de vidéoprotection.

Bien souvent, le coût d'une installation sécuritaire aura des répercussions positives sur votre cotisation d'assurance. N'hésitez pas à solliciter votre assureur pour plus d'informations.

8. Comment choisir son prestataire

On ne vous apprend rien, mais vous vous doutez que le choix du prestataire est crucial dans votre démarche ? Si vous avez bien écouté la leçon, la partie qui pèse le plus dans la balance ne doit pas être la technologie des produits ni le prix, mais bien le service (toute proportion gardée bien évidemment).

Votre prestataire idéal doit être en mesure de déterminer les solutions techniques les plus pertinentes pour vous. Chaque caméra du système doit être attribuée à un objectif principal : apporter une solution fiable à la problématique du lieu. Regardez aussi le conseil et le suivi qualité de votre prestataire, le but étant de ne pas se retrouver sans formation ni SAV à la suite de l'installation.

Enfin, un point essentiel qui fera foi dans la vidéoprotection des communes : la certification NF/APSAD. Gage de qualité, cette certification atteste du sérieux et du professionnalisme de l'entreprise. De plus, un installateur certifié s'occupe de certaines formalités administratives pour vous comme les demandes d'autorisation préfectorale le cas échéant.



9. Le référent sûreté



Un référent sûreté, c'est qui ? Assez de suspens, le référent de la sûreté, c'est la pierre angulaire d'une installation de vidéoprotection. Il peut faire partie du corps de Gendarmerie ou de la Police. Cette personne est choisie pour sa capacité à analyser et dresser un bilan des points faibles d'un site. Elle est capable de fournir des conseils et de préconiser des emplacements stratégiques à sécuriser auprès des établissements publics ou privés. C'est un accompagnement totalement gratuit mis en place par l'Etat qui a fait ses preuves. N'hésitez pas à faire appel à un référent sûreté, il vous suivra tout au long du projet et vous apportera une aide précieuse.

Faites confiance aux experts.

10. Exemple de procédure d'accès aux images

Pour cette étape, nous partons du principe que votre installation de vidéoprotection est opérationnelle. Après avoir vanté les mérites d'un responsable sécurité, il est temps de vous fournir un exemple concret de procédure d'accès aux images.

Étape	Quoi ?	Qui ?	Documents
1	La demande de visualisation d'une image doit faire l'objet d'un courrier en recommandé avec accusé de réception envoyé à l'organisme.	Employé	Courrier AR
2	La demande doit être traitée par l'organisme dans les 72 heures suivant la réception du courrier. Avant de répondre au demandeur, le responsable de la sécurité devra avoir réalisé une prévisualisation. Après la prévisualisation des images, le responsable apprécie avec discernement l'opportunité de montrer ou non les images à l'employé en jugeant de l'intérêt direct à agir de ce dernier mais aussi, dans le cas d'une dégradation ou d'un vol. Si le responsable estime que les images peuvent être visionnées par l'employé, il procède à une extraction des images et l'invite à se présenter sur le site.	Responsable sécurité	Accusé de réception
3	Le jour de la visualisation des images, le responsable fera remplir au demandeur une fiche de demande de visualisation des images.	Responsable sécurité & Employé	Fiche de demande de visualisation
4	Le responsable de la sécurité fera remplir au demandeur une fiche de confidentialité ainsi qu'une mention selon laquelle celui-ci a effectivement visionné les images.	Responsable sécurité & Employé	Fiche de confidentialité

VISIONAUTE

Security

Votre expertise sécurité depuis 1986



**ÉTUDIONS ENSEMBLE
VOTRE PROJET
05 65 68 00 22**

entreprise certifiée



www.visionautesecurity.com